

*Loi sur la fonction publique*

C.L.Nun, ch. P-180

**Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation***

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 13 juin 2022 de la *Loi sur la fonction publique*.

<b>Disposition</b>	<b>Texte remplacé</b>	<b>Libellé de remplacement</b>
<b>La version française du paragraphe 1(1), définition de « ministre »</b>	« Conseil exécutif, »	« Conseil exécutif »
<b>Le paragraphe 2(5)</b>	« Despite subsection (6), » « Malgré le paragraphe (6), »	« Despite subsection (4), » « Malgré le paragraphe (4), »
<b>La version anglaise du paragraphe 9.1(2), définition de « immediate family »</b>	« spouse; » « paragraph (b); »	« spouse, » « paragraph (b), »
<b>La version anglais du paragraphe 9.1(2), définition de « spouse »</b>	« another person; »	« another person, »
<b>La version française de l'alinéa 9.1(2)b), définition de « Famille immédiate »</b>	« sœurs »	« sœurs »
<b>La version française du paragraphe 18(2)</b>	« une durée déterminée »	« une durée déterminée, »
<b>La version anglaise de l'alinéa 27(1)a)-(l)</b>	« , »	« ; »
<b>La version anglaise des alinéas 30(1), définition de « political activity », a)-c)</b>	« ; »	« , »
<b>La version anglaise de l'alinéa 30(1), défintin de « political activity », d)</b>	« a political party; »	« a political party, and »
<b>La version anglaise de l'alinéa 31(1)b)</b>	« Part;and »	« Part; and »
<b>La version française du paragraphe 31(3.1), note marginale</b>	« –fonctionnaires »	« – fonctionnaires »
<b>La version anglaise des paragraphes 40(1) et 40(2)</b>	« of: » « of: »	« of » « of »

<b>La version anglaise de l'alinéa 40(1)c)</b>	« of this Act; »	« of this Act; and »
<b>La version anglaise de l'alinéa 40(2)d)</b>	« Officer; »	« Officer; and »
<b>La version française du sous-alinéa 42(1)g)(ii)</b>	« de bonne foi; »	« de bonne foi, »
<b>La version française du paragraphe 55(5)</b>	« unité distincte »	« en une unité distincte »
<b>La version française du sous-alinéa 55(8)f)(iii)</b>	« la règlement »	« le règlement »
<b>La version française du sous-alinéa 55(9)e)(iii)</b>	« la règlement »	« le règlement »
<b>La version anglaise des alinéas 57(1), définition de « essential services » a)-c)</b>	« ; »	« , »
<b>La version anglaise de l'alinéa 72a)</b>	« members of the employees' association, and »	« members of the employees' association; and »
<b>Le paragraphe 95(1)</b>	« the earlier of April 1, 2015 or a day to be fixed by order of the Commissioner »  « , selon la date la plus rapprochée, le 1er avril 2015 ou à la date fixée par décret du commissaire »	« April 1, 2015 »  « le 1 <sup>er</sup> avril 2015 »
<b>Le paragraphe 95(2)</b>	« the later of the day this Act comes into force and the day the <i>Representative for Children and Youth Act</i> , introduced as Bill 40 in the Third Session of the Third Legislative Assembly of Nunavut, comes into force »  « , selon la date la plus tardive, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi ou à la date d'entrée en vigueur de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse, soit le projet de loi no 40 présenté à la troisième session de la troisième Assemblée législative du Nunavut »	« June 3, 2014 »  « le 3 juin 2014 »

<b>La version anglaise du paragraphe 95(2), note marginale</b>		« Same »
<b>La version française du paragraphe 95(2), note marginale</b>		« Idem »

- Dans la version française, les formes grammaticales du mot « inuit » ont été modifiées pour refléter le nombre, le genre et l'accord entre les noms et les adjectifs.

Mise en garde : la codification du 13 juin 2022 de la *Loi sur la fonction publique* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.